

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



Enquêtes sur les conditions de l'enseignement du savoir nager dans l'académie de Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



IA-IPR EPS, septembre 2019



SOMMAIRE

- Le questionnaire et la méthode
- Les réponses au questionnaire et les commentaires
- Analyse globale
- Recommandations de l'inspection pédagogique régionale

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

académie
Poitiers 

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le questionnaire et la méthode

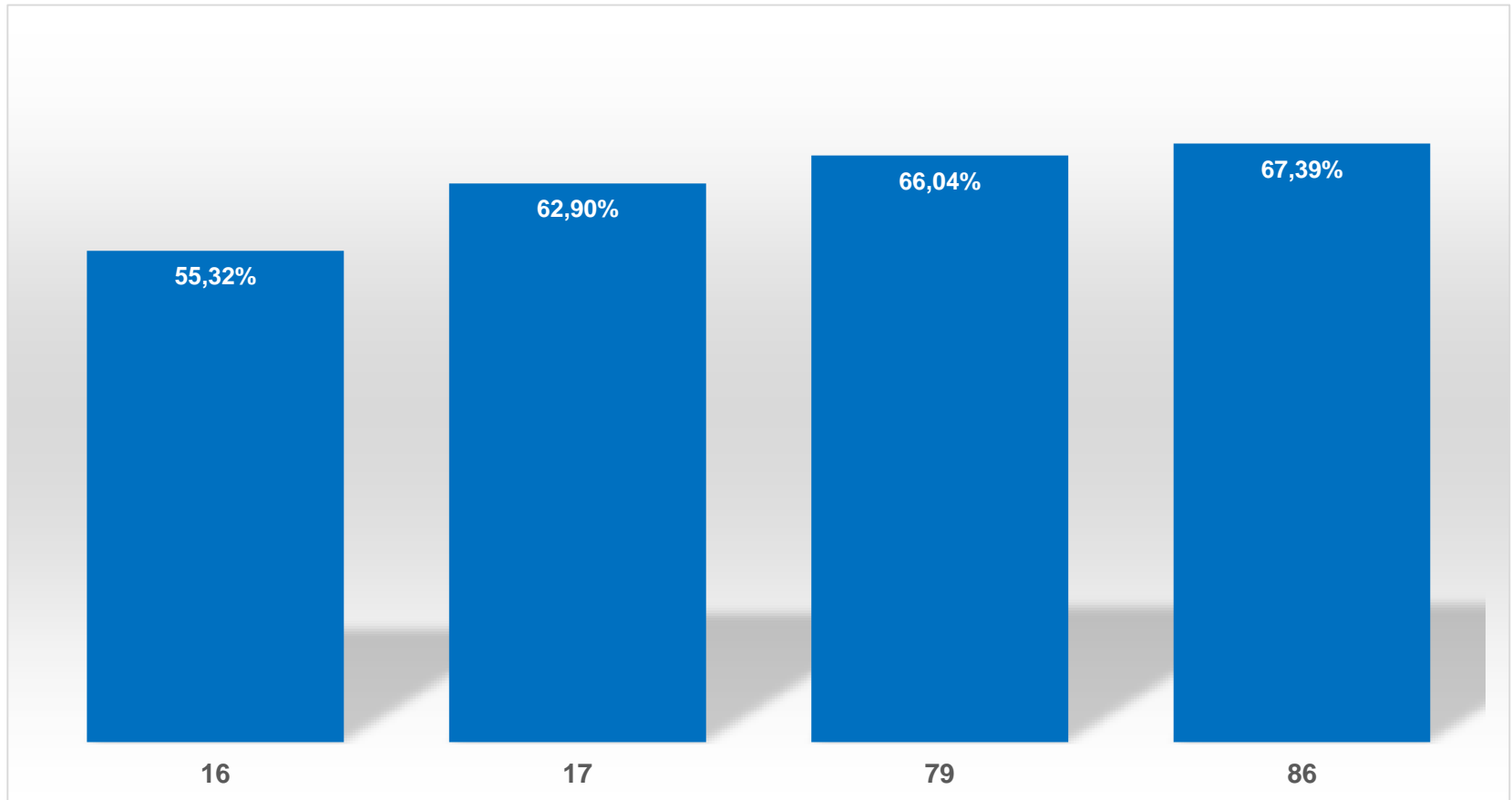


Le questionnaire

Cette enquête **quantitative** menée par questionnaire dans l'ensemble des collèges et écoles a pour but d'identifier la réalité de l'enseignement de la natation dans l'académie de Poitiers et plus précisément d'analyser les conditions de mises en œuvre de l'enseignement du savoir nager en vue de la délivrance de l'attestation scolaire de savoir nager.

Les établissements ont répondu massivement puisque **131 collèges** (sur les 167 présents dans l'académie) ont répondu à l'intégralité des questions. A noter que 4 établissements ont exprimés ne pas enseigner la natation donc les statistiques sont établies sur la base de 127 collèges.

Taux de réponses par département



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

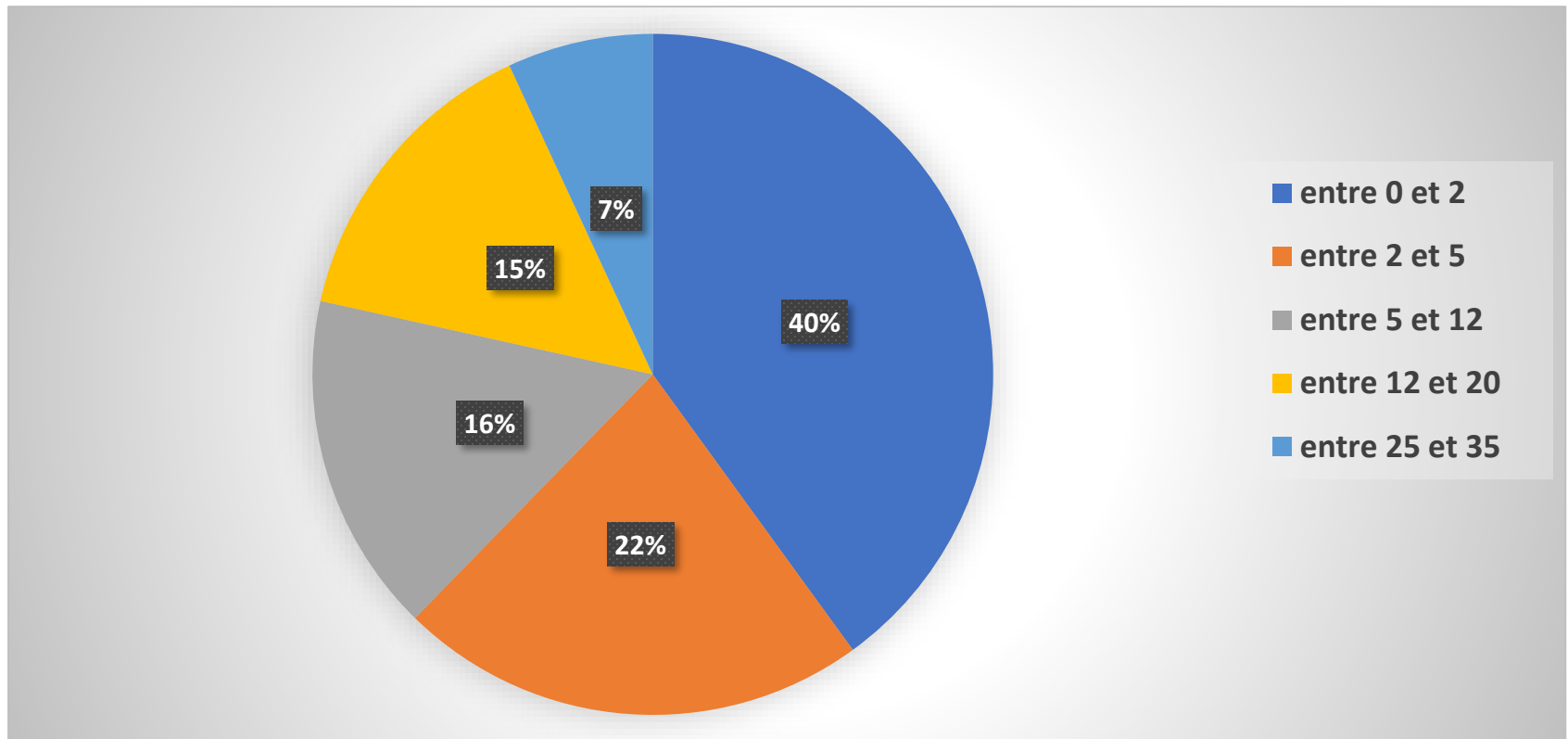
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les réponses des équipes de collège

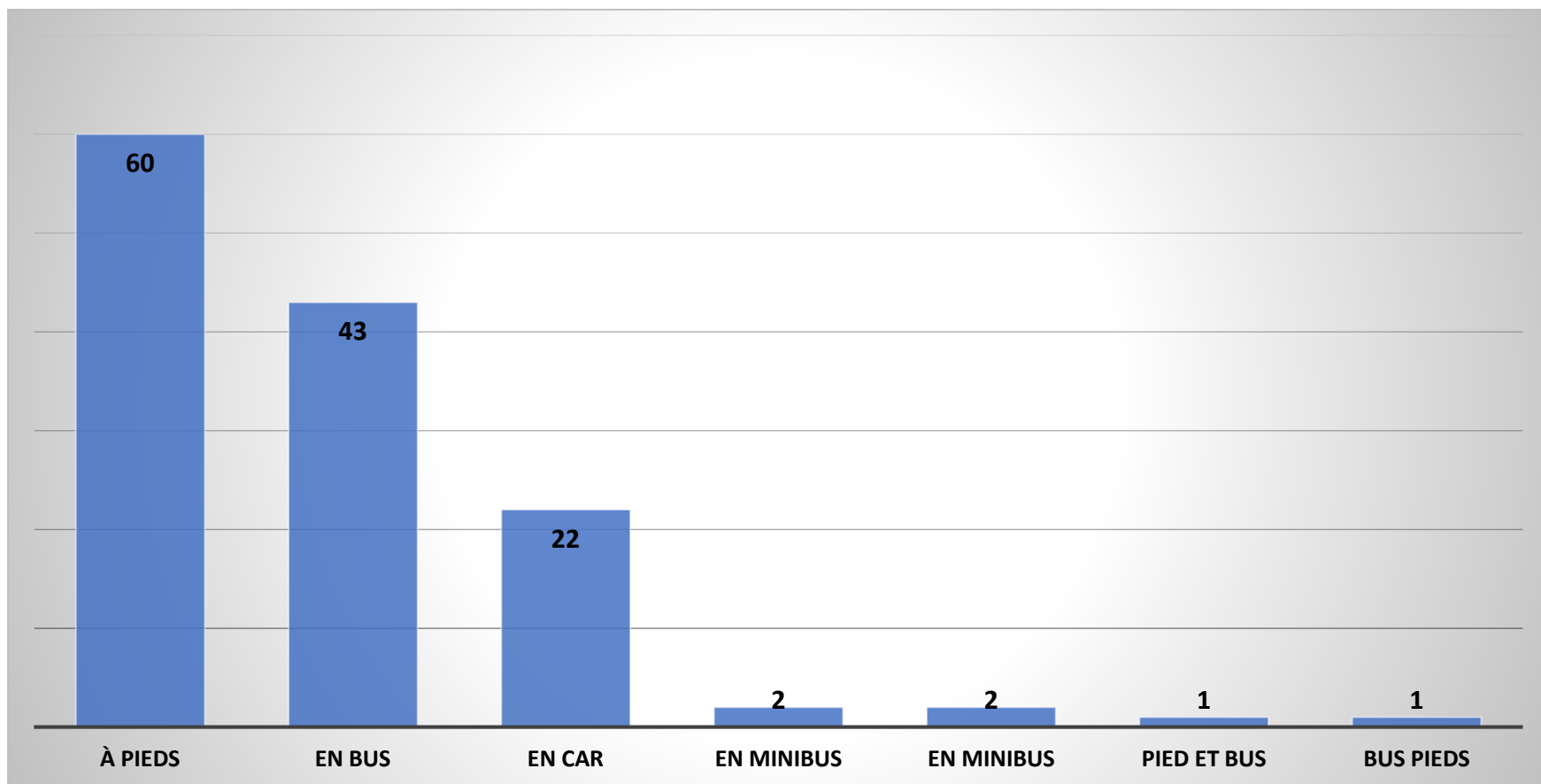
Question N°1 : à quelle distance se trouve le bassin de natation par rapport au collège ?

38 % des piscines sont distantes de plus de 5 km de l'établissement.



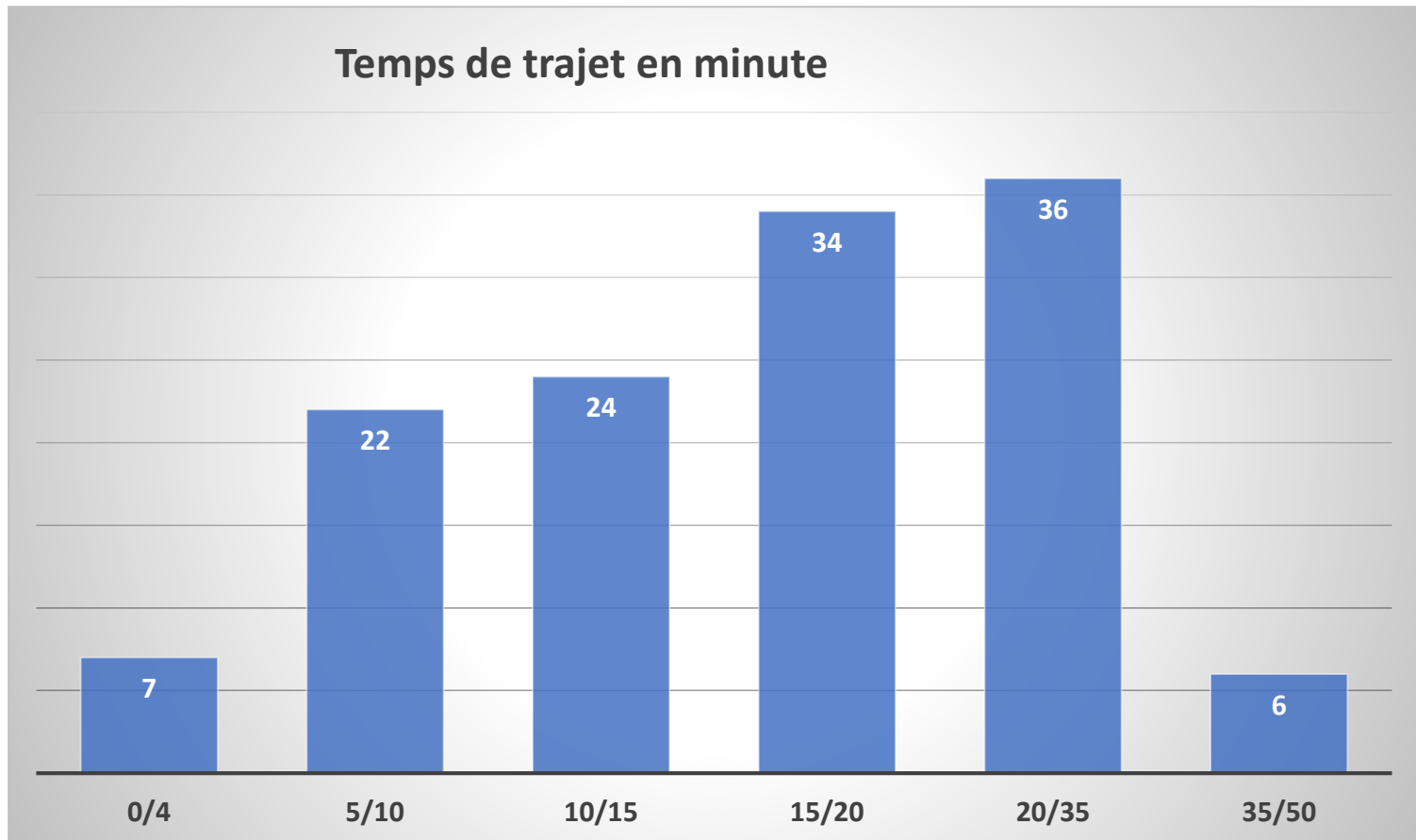
Question N°2 : quel moyen de transport utilisez-vous pour vous rendre à la piscine ?

- Corrélativement à la distance à parcourir, la moitié des déplacements se réalisent à pieds.



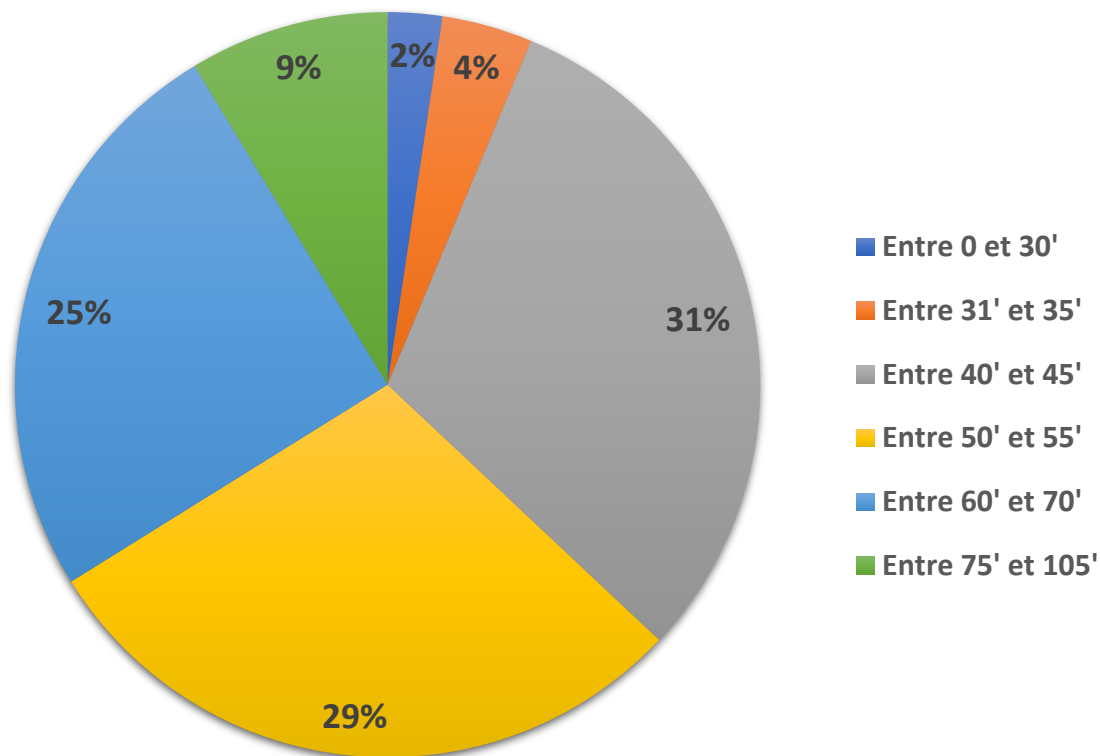
Question N°3 : quelle est la durée du transport ?

- Plus de la moitié des établissements ont un temps de trajet supérieur à 15 minutes.
- Avec le temps passé aux vestiaires, le temps de pratique diminue encore.



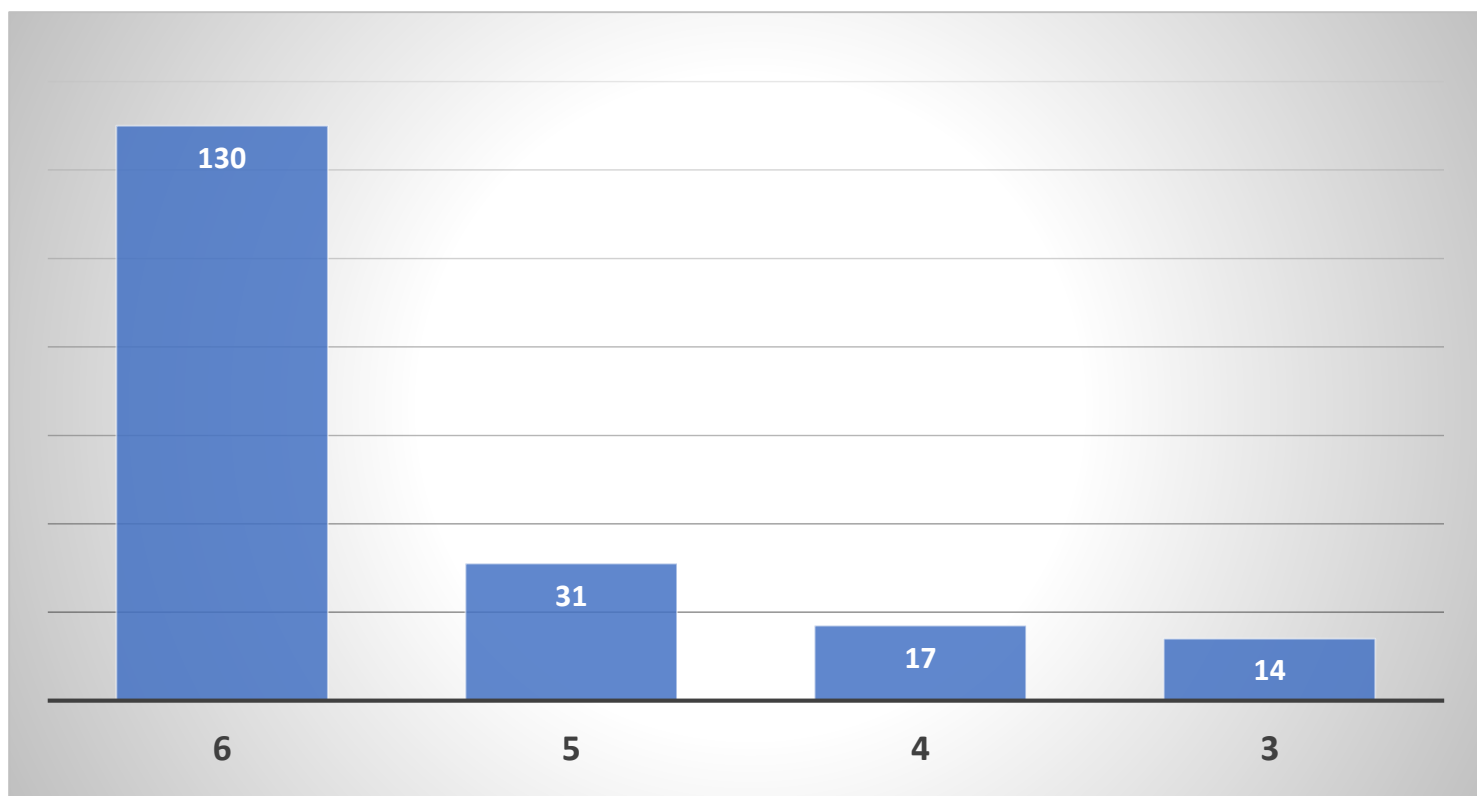
Question N°4 : quelle est la durée moyenne de la leçon (temps de présence des élèves dans l'eau) ?

- 37% des élèves pratiquent moins de 45 minutes par leçon.
- 63 % des élèves ont un temps de pratique supérieur à 50 minutes.
- Seulement 9 % des élèves pratiquent au moins 75 minutes par leçon.



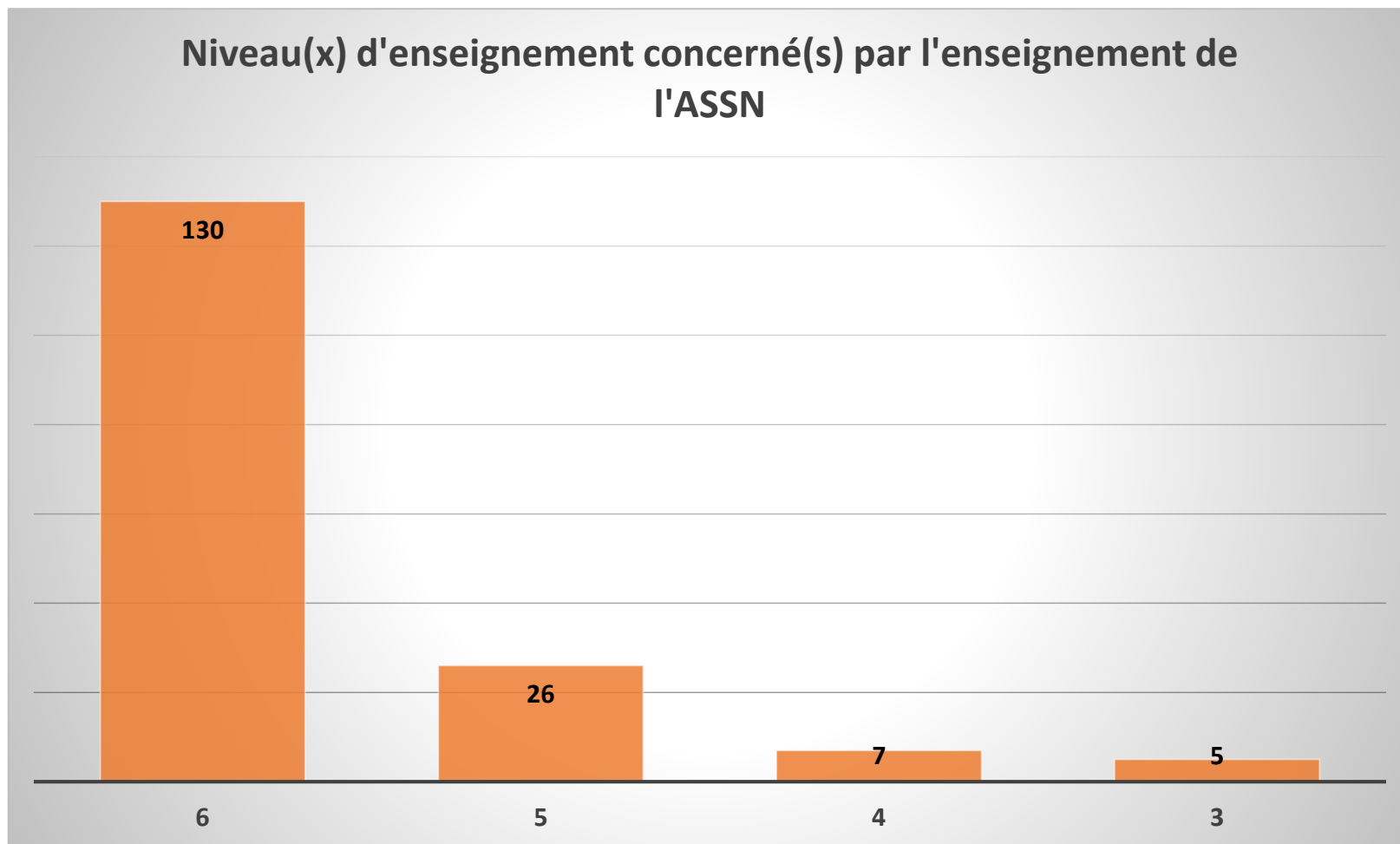
Question N°5 : à quel niveau est enseigné la natation ?

- Principalement en 6eme.
- L'acquisition du savoir nager reste une priorité pour la majorité des équipes EPS.



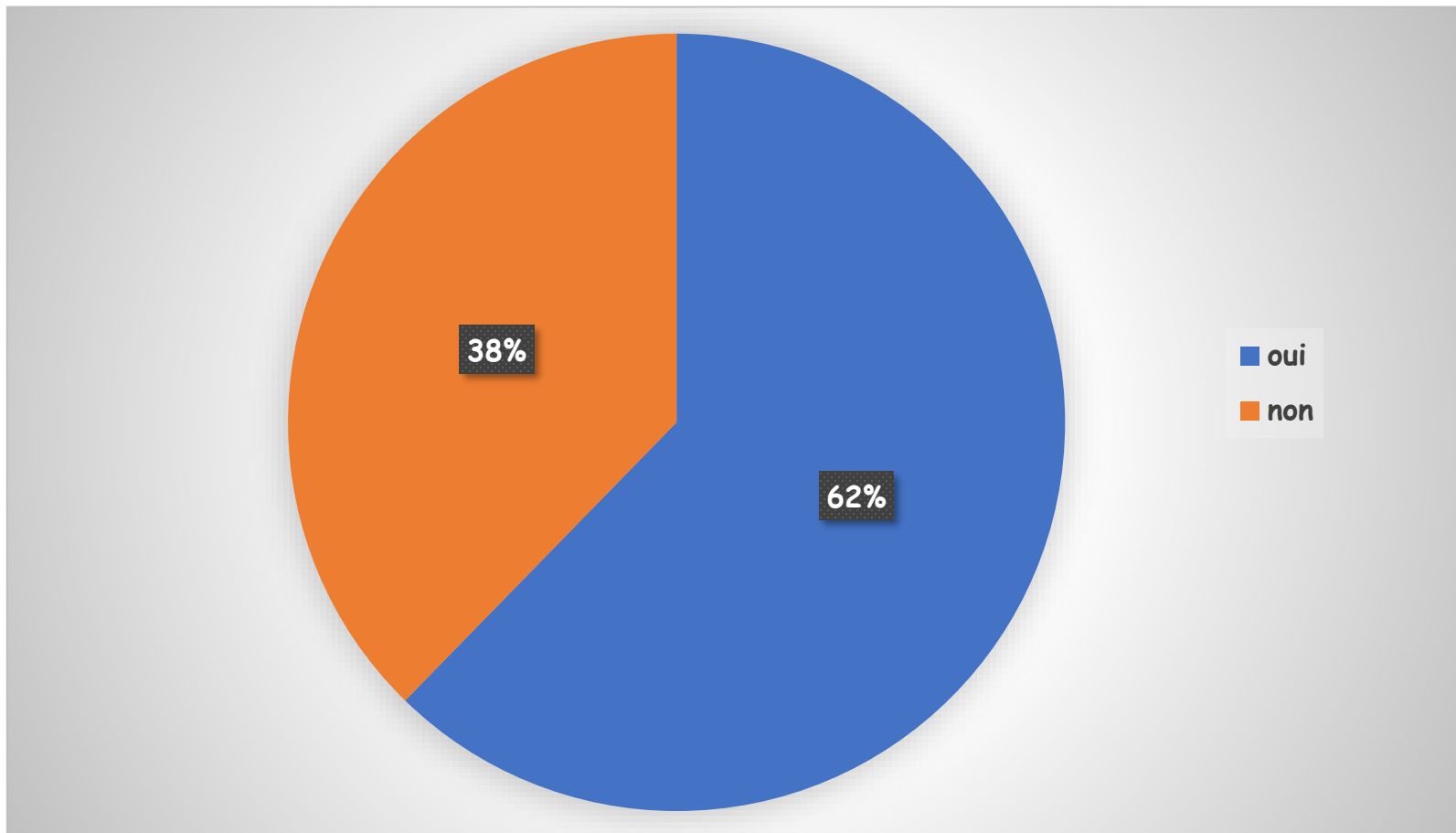
Question N°6 : en quelle classe les élèves passent l'ASSN ?

- Certains établissements offrent la possibilité aux élèves de valider l'ASSN après la classe de 6eme.

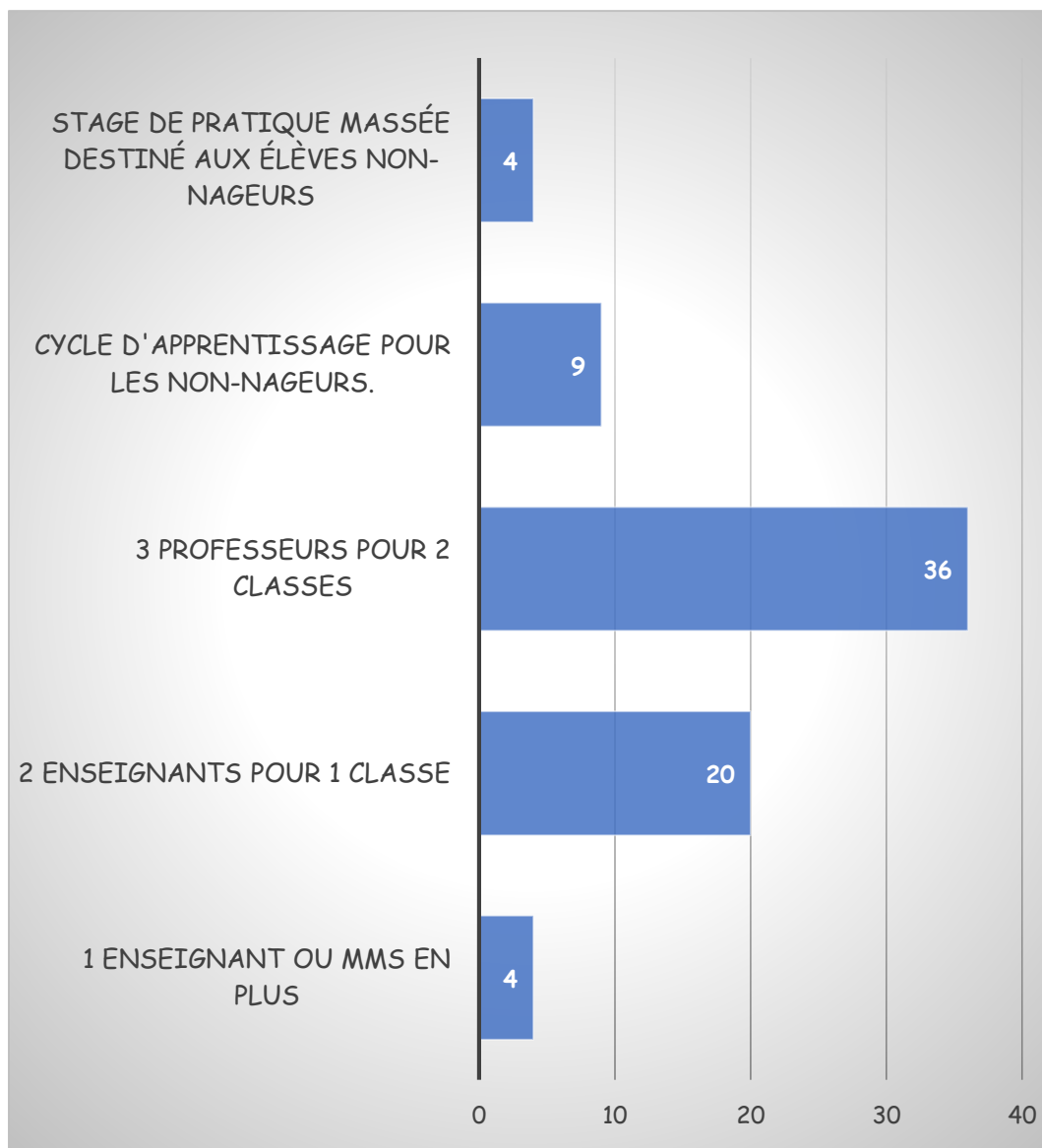


Question N°7 : un dispositif spécifique « savoir-nager » est –il proposé dans l'établissement ?

- 62% des établissements mettent en place un dispositif spécifique à l'enseignement du savoir nager.



Question N°8 : quel dispositif spécifique pour le savoir nager ?



- Le dispositif majoritairement retenu consiste à ajouter un professeur supplémentaire qui prend en charge le groupe des non nageurs.
- Deux types de dispositif : un enseignant en surnombre ou un stage massé (seulement pour 4 établissements).

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Analyse de l'inspection pédagogique régionale EPS

Le contexte

- Des contextes d'enseignement différents et hétérogènes avec de grandes disparités en terme d'éloignement de la structure ce qui influence négativement le temps de pratique.
- Les territoires ruraux sont les plus impactés avec de longs déplacements et des bassins très occupés.
- Le nombre de leçons par séquences d'enseignement est figé par la structure qui gère la répartition entre les établissements et ne tient pas compte du temps de pratique effectif des élèves. ex : un collège dispose de 7 créneaux que les élèves aient 30 mn ou 55 mn de pratique.

Les dispositifs

- Le fait de disposer d'un enseignant supplémentaire exclusivement dédié au groupe d'élèves non nageurs est une plus value pour la réussite de ces élèves.
- Le stage massé nécessite une réorganisation importante des emplois du temps dans l'établissement. Les enseignants manquent de repères didactiques pour proposer ce type de dispositif.

La continuité école - collège

- La réflexion entre écoles et collèges de secteur est en cours de déploiement notamment au travers :
 - De la conception d'un cadre académique de répartition des compétences visées au cycle 3,
 - De l'identification d'enseignants référents cycle 3 (Vienne),
 - De la mise en œuvre de formations inter degré.
- Un livret scolaire unique (LSU) à renseigner afin de composer des groupes en début de 6eme et d'anticiper le niveau de maîtrise de chaque élève.

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Recommandations de l'inspection pédagogique régionale EPS

En amont des séquences d'enseignement ...

- Une répartition des créneaux entre établissements pour libérer davantage de lignes d'eau pour les établissements présentant un fort taux de non nageurs.
- Si les créneaux sont manquants, utiliser les horaires disponibles prioritairement pour les élèves non nageurs.
- La mise en œuvre d'un accompagnement savoir nager en collège.
- L'utilisation des créneaux de l'association sportive pour proposer un accompagnement des élèves en difficulté. Possibilité de créer des « centres savoir nager » dans certaines agglomérations.
- Une réflexion commune au sein du cycle 3 entre professeurs des écoles et professeurs d'EPS du collège de secteur pour identifier une programmation cohérente et un fonctionnement pédagogique adapté et progressif.
- Une réorganisation des intervenants en cycle 3 avec la priorité des MNS sur les élèves les plus en difficulté.
- Un travail de conceptualisation commun des apprentissages nécessaires pour maîtriser le savoir nager (ressources académiques et nationales, formations ...).

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

